

# Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

## Le compostage résidentiel



## Le bac roulant et le bac de cuisine

Des bacs bruns de 240 litres sont utilisés pour la collecte des matières organiques. En saison estivale et afin de diminuer les odeurs pouvant provenir du bac brun, ce dernier est ramassé à toutes les semaines du 24 mai au 13 septembre inclusivement.



### Les matières acceptées

#### Résidus verts

Herbes et feuilles  
Résidus de jardin, plantes et fleurs  
Mauvaises herbes  
Terre noire  
Gazon  
Copeaux, sciure de bois et petites branches  
Résidus de taille de haies et sapins de Noël  
Aiguilles de conifères

#### Résidus alimentaires

Œufs et leurs coquilles  
Pâtes alimentaires  
Produits laitiers et fromages  
Pains et céréales  
Résidus de fruits et légumes  
Résidus de pâtisserie  
Résidus de viande cuite et de poisson  
Écale de noix et os

#### Autres

Papier essuie-mains et serviettes de table  
Papiers et cartons souillés par des aliments  
Filtres à café et café moulu  
Sachets de thé  
Cheveux  
Cendres froides  
Charpie  
Aliments périmés sans emballage

### Trucs et astuces

#### Comment préparer les matières ?

- Évitez de déposer les liquides dans votre bac brun
- Enveloppez les résidus alimentaires dans un papier journal ou dans un sac de papier avant de les déposer dans le bac.
- Afin de prévenir les fuites et les odeurs, doublez le fond du bac avec du papier journal ou du carton.
- Afin de prévenir les larves et les odeurs vous pouvez utiliser du bicarbonate de soude.



Informations : Mme Marieve Garceau

### COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE

Téléphone : (819) 623-7382 Internet : [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca) Facebook : Régie de la Lièvre Courriel : [ridl@tlb.sympatico.ca](mailto:ridl@tlb.sympatico.ca)

## CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2016



!! Ouvert à tous les enfants de 4 à 12 ans !!



Il est présentement possible de procéder à l'inscription de votre enfant.  
Ceci vous assurera d'avoir votre place pour cet été.

Une priorité est accordé aux enfants de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et par la suite aux enfants fréquentant l'école de Notre-Dame-de-Pontmain

Le formulaire d'inscription est présentement disponible au bureau municipal, à la bibliothèque et sur le site internet de la municipalité au [www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca](http://www.saint-aime-du-lac-des-iles.ca) Un formulaire par enfant.

À l'inscription de l'enfant nous devons avoir un aperçu le plus juste possible de la fréquentation prévue et ce pour les 7 semaines de la durée du camp.

**Votre formulaire devra obligatoirement avoir été reçu avant le début du camp.**

Frais d'inscription :

\$35 par semaine pour 1 enfant

\$30 par semaine/enfant si 2 enfants

\$25 par semaine/enfants si 3 enfants et plus

*Il sera possible de payer les frais d'inscription à la semaine, soit chaque vendredi.*

À défaut de quoi votre enfant ne pourra être présent la semaine suivante.

Le paiement peut se faire soit directement à la monitrice en chef ou au bureau municipal.

*Afin de simplifier la gestion, un reçu total vous sera émis à la fin du Camp de Jour.*

Bienvenue à tous ! Et bon été !

**Pour infos : Josée  
819-597-2047 poste 31**





## CONSEIL MUNICIPAL



**Assemblées régulières tenues le 2e mardi du mois à 19H30 à la salle du centre communautaire au 871 chemin Diotte**

12 JANVIER 2016 - 9 FÉVRIER 2016 - 8 MARS 2016 - 12 AVRIL 2016 - 10 MAI 2016 - 14 JUIN 2016 - 12 JUILLET 2016  
16 AOÛT 2016 (EXCEPTION 3E MARDI /MOIS) - 13 SEPTEMBRE 2016 - 11 OCTOBRE 2016 - 8 NOVEMBRE 2016 - 13 DÉCEMBRE 2016

### BUREAU MUNICIPAL

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL** : **Lundi au vendredi : de 9h À 12h ET DE 13h À 16h**

**VISITEZ NOTRE SITE INTERNET** : [www.saint-aimé-du-lac-des-iles.ca](http://www.saint-aimé-du-lac-des-iles.ca)

**LE SERVICE DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ** : Vous pouvez faire votre paiement de taxes municipales par la poste ou en personne au bureau municipal en argent, par Interac ou par chèque au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles; par AccèsD en utilisant le no SIPC et le MATRICULE (comportant 19 chiffres) inscrits sur votre coupon de versement ou bien à votre institution financière. Prenez note que tout solde impayé entraîne des intérêts de l'ordre de 15% par an. Merci.

**DATES D'ÉCHÉANCE** : **1<sup>er</sup> MARS 2016 – 10 JUIN 2016 – 10 AOÛT 2016 – 12 OCTOBRE 2016**

**SERVICE DE L'URBANISME** : Pour rejoindre l'inspecteur en bâtiment, faite le 819-597-2047 poste 23 ou par courriel au [urbanismeldi@tlb.sympatico.ca](mailto:urbanismeldi@tlb.sympatico.ca). Pour toute rénovation, réparation, piscine, spa, terrassement, ou autres, il est nécessaire de se procurer un permis avant le début des travaux.

**Horaires de l'inspecteur en urbanisme** : Mardi au jeudi de 8h à 12h et 12h30 à 16h (VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS)  
Vendredi de 8h à 12h

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** : Heures d'ouverture : Mardi 19h à 20h30 Mercredi 13h à 16h30 Vendredi 19h à 20h30 Samedi 9h à 12h

### RÉSERVATION ET LOCATION DE SALLE :

**Personnel : 135\$ taxes incluses - Organisme reconnu (OSBL) : aucun frais - Réservation obligatoire pour tous**  
Information ou réservation : 819-597-2047 poste 21

### VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

La Municipalité a l'obligation de faire appliquer le règlement (Q2, r22) #12-39 qui exige de faire vidanger votre fosse septique une fois tous les 2 ans pour une résidence permanente ou tous les 4 ans dans le cas d'occupation saisonnière. Vous devez donc fournir une copie de votre facture comme preuve de votre dernière vidange au Service de l'Urbanisme par télécopieur au 819-597-2554 ou en personne ou par la poste au 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Québec, J0W 1J0. Pour plus d'informations : 819-597-2047 poste 21

### Aféas du Lac-des-Iles

Les membres de l'AFÉAS vous invitent à rejoindre leur groupe. Assemblée mensuelle à tous les 3<sup>e</sup> mercredi du mois à 19h.  
*Pour plus d'information communiquez avec Claire au 819-597-2280 ou avec Monique au 819-597-2316*

### Age d'or Les Amis du Lac

Le conseil de l'Âge d'Or Les Amis du Lac de Lac-des-Iles est actuellement à la recherche de personnes qui veulent s'impliquer dans le mouvement. Soirées de danse, activités sociales, sorties, ...  
Pour informations, contactez François au 819-597-2358 ou Agathe au 819-597-2655  
Si vous êtes intéressés à vous impliquer pour les bingos estivaux, contactez-nous aux mêmes numéros.

## RÈGLEMENT 330 - RELATIF AU ZONAGE

### **8.9 Usages et constructions temporaires**

d) Les abris d'auto amovibles, entre le 15 octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante. Ces abris peuvent être implantés dans la cour avant.

f) Il est permis d'installer à l'intérieur d'un abri d'auto adossé au bâtiment principal, un recouvrement en toile permettant de fermer l'abri d'auto temporairement pour la période hivernale. La toile et ses ancrages doivent être installés à l'intérieur de la structure de l'abri d'auto. L'installation de la toile et des ancrages sont autorisés entre le 15 octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante.

***Le conseil municipal vous demande de respecter et mettre en application les 2 articles ci-haut mentionnés.***